



Débat EOS Eoliennes flottantes

Quelles énergies en Méditerranée ?



RÉUNION D'OUVERTURE DU DÉBAT PUBLIC EOS

Lundi 12 juillet 2021



MA PAROLE A DU POUVOIR

LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC : QU'EST-CE QUE C'EST ?



Autorité
Administrative
Indépendante

Elle défend un droit :

“ Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.”

Article 7 de la Charte de
l'Environnement –
rendue constitutionnelle en 2005₂

LE ENJEUX DU DÉBAT

👉 Faut-il développer d'importants parcs éoliens commerciaux en mer Méditerranée ? C'est la question de fond de ce débat.

👉 Si oui, où et comment ? Et si le projet ne se faisait pas, faudrait-il faire autre chose à la place ? Dans tous les cas, quels impacts positifs ou négatifs pour l'économie, l'environnement, etc.

Les réponses à ces questions engageront la Méditerranée française pour longtemps.

Il faut en parler maintenant, avant que l'Etat ne prenne sa décision.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le réseau
de transport
d'électricité

Présentation du projet d'éoliennes flottantes en Méditerranée et leur raccordement

Lancement du débat public – Lundi 12 juillet 2021

Sophie Murlon – Directrice de l'énergie - Ministère de la Transition écologique

Nicolas Clausset – Sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables - Ministère de la Transition
écologique

Pascale Henaff – Pilote de projet - RTE

L'État s'est engagé à diversifier ses sources d'énergie et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre

Les objectifs de la France pour la transition énergétique fixés par la loi



-40 % d'émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030
Neutralité carbone d'ici 2050



En 2030 : 33 % de renouvelable dans la consommation finale d'énergie

- 40 % pour la production d'électricité
- 38 % pour la consommation finale de chaleur
- 15 % pour consommation finale de carburant
- 10 % pour la consommation de gaz

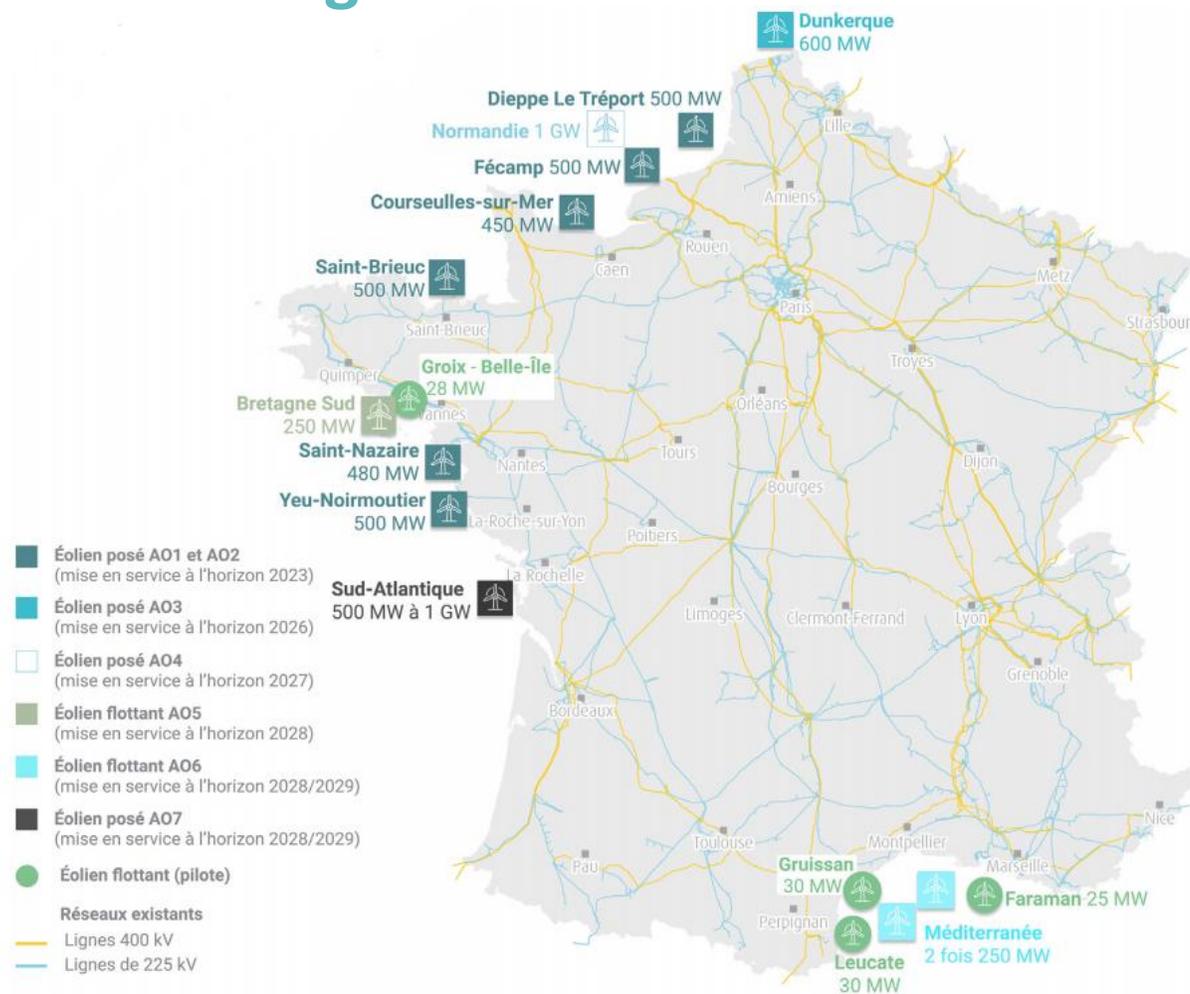


Réduire la part du nucléaire à 50 % dans la production d'électricité d'ici 2035

Sources : Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), Loi transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), Loi énergie-climat (LEC).

La **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)**, qui fixe les priorités de la France en matière d'énergie, prévoit qu'entre 5,2 GW et 6,2 GW d'installations éoliennes en mer soient en service en 2028.

Depuis 10 ans, la France soutient le développement de l'énergie éolienne en mer



Pourquoi la Méditerranée ?



Des atouts naturels



Un potentiel économique



**Une opportunité pour le
développement et la modernisation des
ports**



**Des acteurs locaux engagés pour la
transition énergétique**



**Un territoire déjà engagé sur l'éolien
flottant**



Le projet en vidéo



L'Etat et RTE, co-maîtres d'ouvrage du projet

Élaboration du projet, débat public



Parcs éoliens



Maîtrise d'ouvrage : État

Construction et exploitation

2 parcs éoliens 250 MW

Choix des développeurs
éoliens en 2022

2 parcs éoliens 500 MW

Choix des développeurs
éoliens à partir de 2024



Raccordement



RTE porte le projet de raccordement

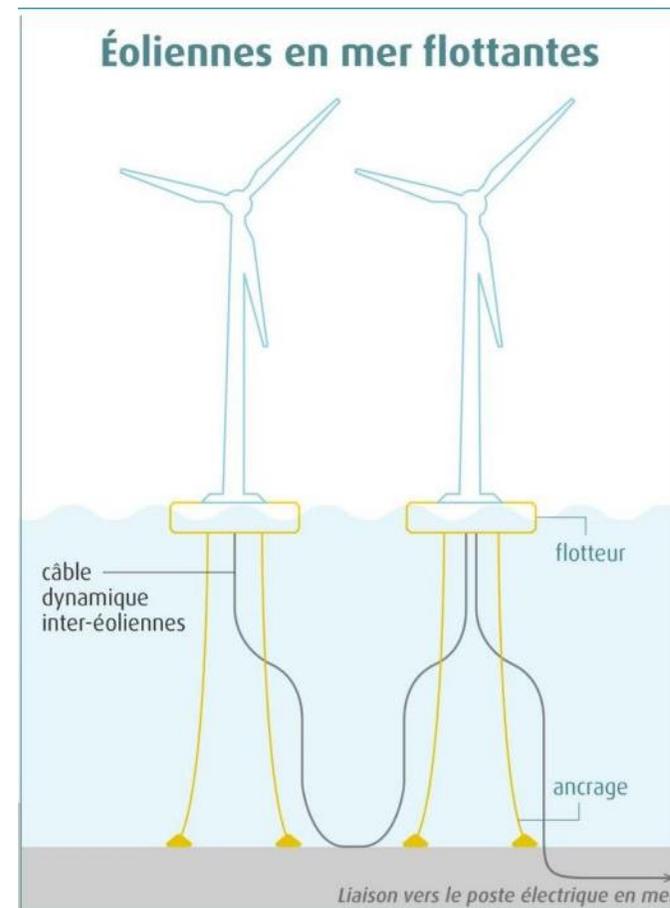


RTE réalise et exploite le raccordement

Qu'est-ce qu'une éolienne flottante ?

Une éolienne flottante est une éolienne conventionnelle reposant sur un support flottant ancré au fond marin.

Cette technologie est adaptée aux profondeurs dépassant 50 mètres.



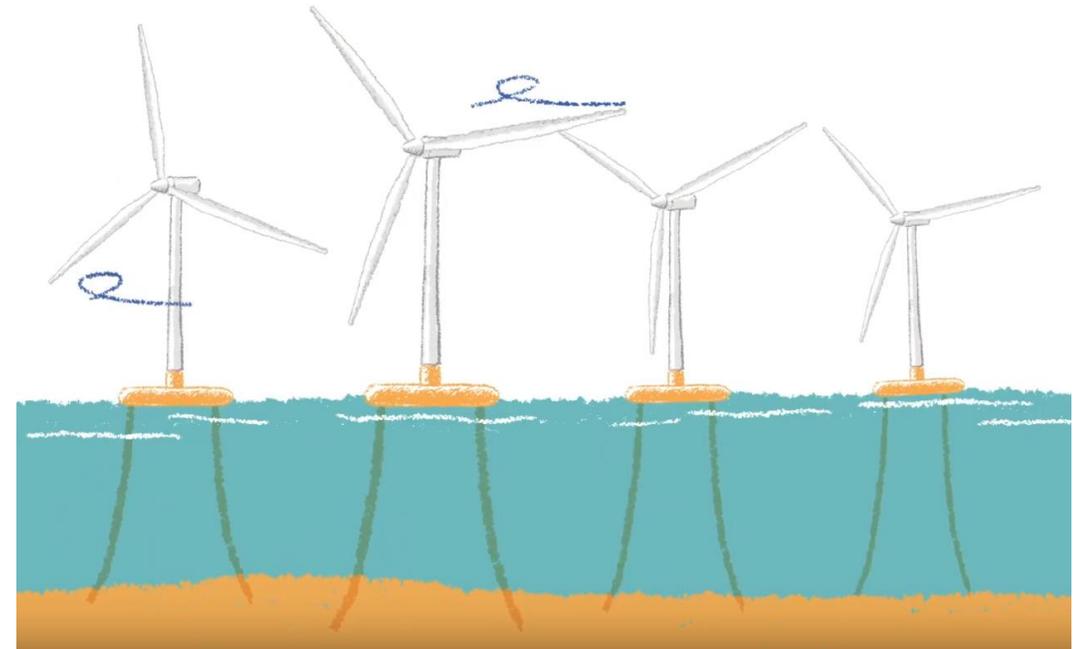
Le projet d'éoliennes flottantes en Méditerranée et leur raccordement

Deux parcs d'éoliennes flottantes d'une puissance de 250 MW chacun, puis leur extension de 500 MW, ainsi que leur raccordement mutualisé au réseau public de transport d'électricité.

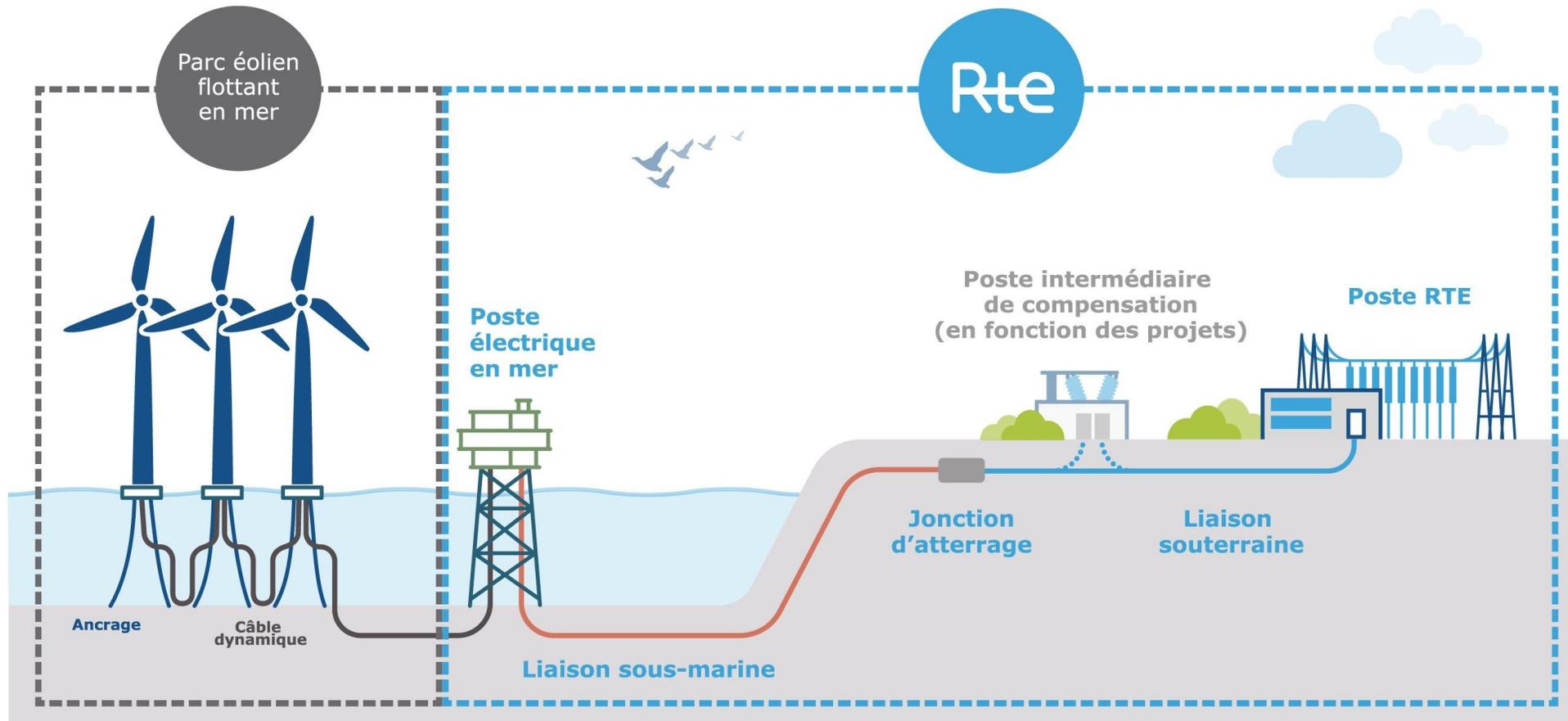
Estimation prévisionnelle du nombre d'éoliennes installées :

- Parcs de 250 MW : 2 x 19 éoliennes de 13 MW.
- Extensions de 500 MW : 2 x 33 éoliennes de 15 MW.

Soit environ 100 éoliennes au total. Si des éoliennes plus puissantes étaient développées, il pourrait y avoir moins d'éoliennes.



Qu'est-ce qu'un « raccordement offshore » ?

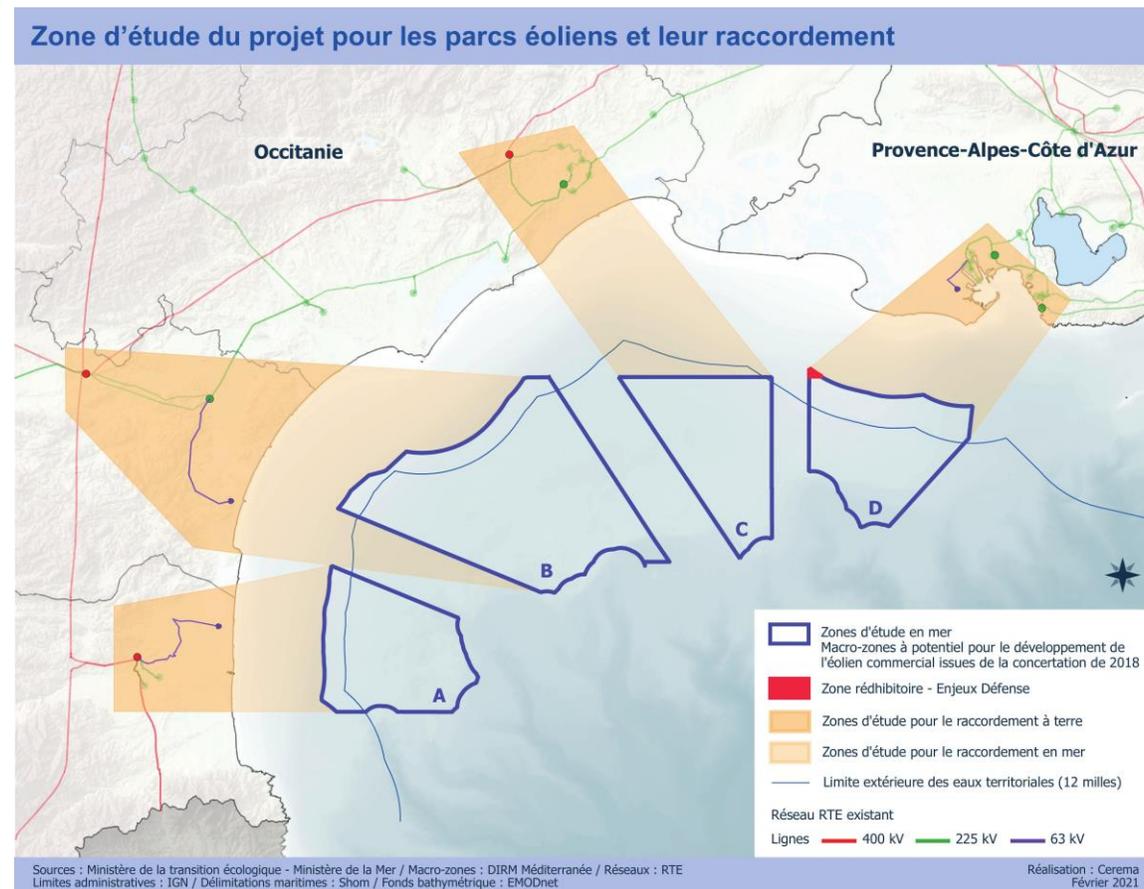


La zone d'implantation possible du projet

Une zone d'implantation possible du projet de 3 300 km² composée de :

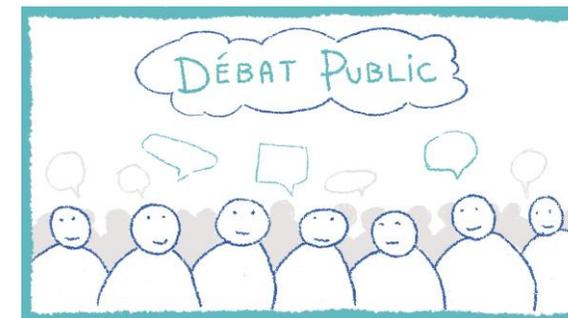
- **quatre zones d'étude en mer (A, B, C, D)**, relatives à l'implantation des parcs ;
- **quatre zones d'étude pour le raccordement électrique.**

Depuis plusieurs années, l'État a mené des concertations approfondies sur le territoire, qui ont permis d'identifier ces zones d'étude.



Les attentes du maître d'ouvrage pour ce débat public

En application de la loi ESSOC de 2018, le débat public intervient en amont du projet, dans une phase très précoce où les caractéristiques des parcs ne sont pas encore définies.



L'État et RTE, co-maîtres d'ouvrage, attendent du débat public qu'il les aide à :

~ Définir au moins 3 zones préférentielles pour l'installation de deux parcs éoliens flottants et leurs extensions, dont au moins 1 en région Occitanie et au moins une en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

~ Identifier les enjeux de la zone d'étude du projet, à partir des données disponibles et de l'expertise citoyenne ;

~ Assurer la bonne intégration des parcs éoliens et de leur raccordement dans leur environnement (biodiversité, paysage, usages du milieu marin, etc.).



LES THÈMES DES GROUPES

- Thème 1 : qui décide, comment et quand ?
- Thème 2 : environnement et biodiversité
- Thème 3 : politiques énergétiques (nationale et locale)
- Thèmes 4 : Usagers et paysages de la mer
- Thème 5 : Technologie, politique industrielles et territoires



Débat EOS Eoliennes flottantes

Quelles énergies en Méditerranée ?



AU REVOIR ET À TRÈS BIENTÔT !

Suivez le débat sur les réseaux sociaux et sur notre site internet !


www.eos.debatpublic.fr
✉ eos@debat-cndp.fr
   